

**Procès-verbal de la réunion
du Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail Spécial
Grand-Est Nord
du 13 décembre 2012**

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

- Florence HELLER, CGT-Culture
- Philippe KLAG, CGT-Culture
- Isabelle LE GOFF, CGT-Culture
- Sophie GALLAND-CRETY, FSU
- Sylvie COCQUERELLE, FSU

Suppléants

- Jean-Charles BRENON, CGT-Culture
- Xavier ANTOINE, CGT-Culture
- Francesca SCHEMBRI, FSU
- Agnès CHARIGNON, FSU

Représentants de l'Administration

Président

- Claude GITTA, Directeur Interrégional

Autres participants

- Dr Marie-Claude BOUGRINI, Médecin de prévention – région Lorraine
- Cédric LELIÈVRE, Conseiller sécurité prévention
- Olivier FAYE, Assistant de prévention
- Yannick HECKEL, logisticien – région Lorraine
- Eric MORAND, logisticien – région Champagne-Ardenne
- Patrick SCHWARTZ, Assistant technique – région Lorraine
- Marie-Pierre KOENIG, Adjointe AST
- Laurent GEBUS, AST – région Lorraine

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 FÉVRIER 2012, DU 26 AVRIL 2012, DU 21 JUIN 2012 ET DU 4 OCTOBRE 2012 (POUR AVIS)**
- II. EXAMEN DES FICHES NAVETTES**
 - Relevé des avis du CHSCTS du 4 octobre 2012
 - Relevé des avis du CHSCTC du 16 octobre 2012
- III. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
 - Application des règles nationales au niveau interrégional
- IV. INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNÉES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS ÉMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS CHSCTS**
- V. SUIVI DES REGISTRES HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**
 - Metz, Ludres, SMSP & Reims
 - Chantiers
- VI. SUIVI DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS**
 - Constats automobiles
 - Analyse du presque accident de Longwy
 - Complément d'enquête suite à l'accident du travail du 14 novembre 2011
- VII. COMPTE RENDU DES VISITES CHSCTS ET DES VISITES DE CHANTIERS**
 - Visite CHSCTS du 8 novembre 2012 – base de Reims
 - Compte rendu de visite de chantier réalisée par l'assistant de prévention – Mey
- VIII. FORMATION (VOLET HYGIÈNE ET SÉCURITÉ)**
 - Bilan 2011 – national et interrégional
 - Bilan de la formation CACES de juillet 2012
- IX. DUERP - AMENDEMENTS**
- X. ACCIDENT DU TRAVAIL – MALADIES PROFESSIONNELLES**
 - Point sur la prise en compte des restrictions médicales
- XI. PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES**
 - Intervention sur les sites et les sols pollués
 - Programme annuel de prévention des risques interrégional 2012
- XII. SUIVI DES BASES**
 - Base de SMSP : organisation et planification des travaux
 - Ludres : point sur les travaux réalisés
 - Metz : raccordement des sanitaires du local anthropologique
 - Cahiers de liaison des quatre bases

- Gestion des magasins

XIII. NUISANCES LIÉES AUX TRAVAUX RÉALISÉS À PROXIMITÉ DU CENTRE ARCHÉOLOGIQUE DE METZ

XIV. STATION DE TAMISAGE DE LORRAINE

- Point sur le protocole d'étude ergonomique
- Modalités d'utilisation

XV. EPI

- Etat du stock et nouveautés

XVI. ORGANISATION ET PRÉPARATION MATÉRIELLE DES CHANTIERS

- Optimisation du transport des prélèvements (container + palette)
- Raccordement électrique des chantiers

XVII. POINT SUR LES DICT

- Nouvelle réglementation
- Impact sur les conditions de travail

XVIII. POINT D'ÉTAPE SUR L'EXPÉRIMENTATION DES TABLETTES GRAPHIQUES EN GEN

XIX. MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL PAR FLOTTATION

XX. DIVERS

- Calendrier prévisionnel 2013

Claude GITTA ouvre la séance à 9 heures 20 et procède à l'appel.

Au nom de l'ensemble des organisations syndicales, Jean-Charles BRENON (CGT Culture) propose que les réunions de CHSCTS soient suivies dans la foulée d'un relevé de décisions, le délai d'élaboration du procès-verbal étant trop long. Ce document synthétique prendrait la forme d'un tableau et serait réalisé par un des représentants du personnel. Il serait propice à la réactivité souhaitée et permettrait d'informer tous les collègues de la région GEN, quelle que soit leur base de rattachement.

Claude GITTA rejoint le souhait d'un compte-rendu plus court. Il suppose que le processus de diffusion sera plus rapide.

Florence HELLER (CGT Culture) observe que les procès-verbaux doivent conserver le même format.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) explique que le projet de procès-verbal rédigé par le prestataire parvient environ deux semaines après la séance. Les représentants du personnel au CHSCT souhaitent que la chargée des relations sociales puisse corriger le procès-verbal pour le leur envoyer aussitôt.

Claude GITTA souligne que l'organisation permet à la chargée des relations sociales de se consacrer, au travail de formalisation quand elle reçoit le procès-verbal. Claude GITTA considère qu'il est temps que les comptes rendus diffusés à tous les agents de la région GEN gagnent en efficacité et en clarté, de manière à être plus percutants et plus abordables qu'aujourd'hui. Il observe que les procès-verbaux, font environ 40 pages et ne sont probablement pas lus par le personnel.

Florence HELLER (CGT Culture) estime par conséquent que des relevés de décisions seraient tout à fait opportuns.

Claude GITTA indique qu'un relevé de décision, par nature, vise à consigner des engagements et des positionnements de l'administration qui sont exprimés, non seulement lors des séances de CHSCT, mais aussi lors des réunions mensuelles auxquelles tous les agents sont invités. Il ajoute qu'un procès-verbal reflète l'ensemble des propos échangés en séance qui, ainsi, sont soumis à l'appréciation du personnel. C'est pourquoi le document doit être abordable.

Cédric LELIÈVRE ne voit guère l'intérêt de cumuler un relevé de décisions et un procès-verbal. Mieux vaut, selon lui, trouver un juste milieu.

Florence HELLER (CGT Culture) souligne l'importance de pouvoir compter sur un document de travail qui retranscrit fidèlement la totalité des échanges en réunion. Le relevé de décisions aurait une visée complémentaire car il permettrait de faire le point sur les décisions et actions découlant des séances, tout en informant les agents qui, elle le reconnaît, ne lisent pas le procès-verbal.

Cédric LELIÈVRE considère qu'un procès-verbal de réunion de CHSCTS ne devrait comporter que cinq pages environ, l'essentiel étant de mettre en exergue les décisions prises. Il serait ainsi possible de gagner du temps.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) note que cette problématique se pose à l'échelon national, de sorte qu'il n'appartient pas au CHSCTS GEN de prendre l'initiative de renoncer à la prestation de transcription des réunions. Il rappelle que le CHSCT Central et le CHSCTS recourent à cette prestation qui, par ailleurs, est souhaitée dans d'autres interrégions. Il estime qu'il serait risqué de ne faire reposer la rédaction que sur les épaules d'une seule personne, celle-ci pouvant être absente ou indisponible.

Claude GITTA affirme qu'il n'est pas question de supprimer la prestation extérieure qu'il considère comme incontournable.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) prend acte que la Direction maintient la transcription des réunions par un prestataire extérieur.

Claude GITTA le confirme, étant entendu que ce document doit être raccourci, 40 ou 50 pages étant une longueur excessive qui, en plus de dissuader les lecteurs, occasionne une dépense injustifiée.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) annonce qu'il aura l'occasion, au fil de la présente réunion, de démontrer que les différents passages d'un procès-verbal constituent une base de travail et qu'ils sont toujours susceptibles d'alimenter les débats lors d'une séance ultérieure, pour peu que les propos aient été consignés avec précision.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) insiste sur la nécessité de compléter cette prestation par un relevé de décisions, qui serait formalisé en une seule page, et qui serait rapidement réalisé, validé et diffusé.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) constate que tous les procès-verbaux n'atteignent pas 40 pages. Il cite ainsi celui du mois de février qui n'a donné lieu qu'à une dizaine de pages.

Cédric LELIÈVRE rappelle qu'il s'agissait d'une réunion exceptionnelle, ne portant que sur un sujet. Il suggère une rédaction conjointe, avec le secrétaire du CHSCT, de manière à aboutir à un procès-verbal d'environ 20 pages qui jouerait véritablement son rôle d'outil d'information.

Claude GITTA n'est pas favorable à une surenchère de formalisation. Il cite le suivi des points qui existe déjà, lequel comporte la liste exhaustive des décisions et actions qui, ainsi, peuvent être soumises à un examen attentif au regard de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

Florence HELLER (CGT Culture) met en exergue la volonté, avant tout, d'informer l'ensemble du personnel.

Claude GITTA pense que la conduite à tenir lui semble être celle de l'efficacité et de l'esprit de synthèse.

Florence HELLER (CGT Culture) ne comprend pas pourquoi le CHSCTS GEN ne se conformerait pas à ce qui est pratiqué par le CHSCTC, c'est-à-dire un relevé de décisions qui remplace les fiches navettes.

Claude GITTA s'engage à se pencher sur la question et à revenir vers l'instance pour faire part de la position de l'administration.

Florence HELLER (CGT Culture) propose de tester la réalisation d'un relevé de décisions à l'occasion de la présente séance.

Claude GITTA craint que ce relevé de décisions ne soit un doublon inutile par rapport au suivi des points.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) déplore le manque actuel de transparence, de sorte que certains agents ignorent même l'existence ou le rôle du CHSCTS. Elle considère que le relevé de décisions apporterait bien des avantages par rapport au procès-verbal qui n'est parfois validé qu'un an après la séance et qui n'est pas toujours lu.

Agnès CHARIGNON (FSU) distingue le procès-verbal et le relevé de décisions. Le premier consiste en une transcription de toute intervention en séance. Il constitue de ce fait un document de travail pour l'instance qui, ainsi, peut travailler à partir de ce qui a été échangé. En contrepartie, ce procès-verbal ne saurait être destiné à l'ensemble des agents qui n'ont pas le temps de le lire. C'est pourquoi une synthèse de ce document de travail pourrait être faite, sous la forme d'un tableau synthétique qui permettrait au personnel de connaître les décisions et les améliorations attendues. Elle témoigne que, en dehors des interventions du CSP et de l'AP sur le terrain, les agents ignorent ce qui découle des séances de CHSCTS. Or elle estime que l'instance a notamment pour mission d'informer les collègues et qu'un relevé de décisions sous forme de tableau, lisible et immédiat, y contribuerait.

Claude GITTA prend note d'objectifs qui sont convergents pour une part, divergents pour une autre part. Le principe d'une documentation brute, issue des séances et destinée aux membres eux-mêmes en tant que support de travail, correspond selon lui aux enregistrements. Selon lui, la notion de procès-verbal destinée aux agents relève d'un autre principe et devrait tendre à une formulation plus concise que les 40 pages actuelles en moyenne. En tant que Président, il se dit attaché à l'objectif de lisibilité et d'efficacité de ce document qui, visiblement, est ici partagé. Il annonce qu'il n'aura de cesse de convaincre chacun de l'intérêt de produire un document synthétique.

S'agissant de la mise en exergue de certains points, Claude GITTA accepte d'en établir la liste durant la présente séance, avant qu'il n'étudie la forme qui serait la plus judicieuse à des fins de diffusion.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) considère qu'un procès-verbal dit « synthétique » ne doit pas pour autant supprimer des interventions, surtout si elles sont importantes. Elle précise par ailleurs que les membres du CHSCTS pourront s'assurer que la rédaction reste fidèle au déroulement de la séance et à leurs contributions.

Pour illustrer l'intérêt de n'occulter aucun des échanges en séance, Jean-Charles BRENON (CGT Culture) évoque les travaux réalisés dans la base de Saint-Martin-sur-le-Pré où les conditions dans lesquelles le chantier s'est préparé se sont dégradées, notamment en raison d'un manque d'information du personnel. Il craint que ce type de considérations, exprimées en réunion d'instance, n'apparaisse plus dans les procès-verbaux, dès lors qu'une forme concise aurait été adoptée.

Claude GITTA s'inscrit en faux contre cette analyse. Il dément que la communication n'aurait pas été suffisante à Saint-Martin-sur-le-Pré et s'oppose à ce qu'un cas particulier soit utilisé pour dénigrer le travail et l'implication réelle de l'administration. Il rappelle que le CHSCTS n'est pas une instance de contrôle, mais un espace de collaboration.

Florence HELLER (CGT Culture) remarque que le CHSCT n'a pas été associé à la préparation des travaux.

Claude GITTA rappelle que les plans des travaux ont été transmis à l'instance et que le sujet a été évoqué plusieurs fois en CHSCTS GEN.

Les représentants du personnel attestent n'avoir pas reçu de plans.

Claude GITTA indique qu'un point précis sur l'historique des travaux menés à Saint-Martin-sur-le-Pré sera réalisé dans l'après-midi, en présence de Yannick Heckel. La question de la communication sur le planning du chantier sera alors abordée.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) craint qu'une version trop synthétique du procès-verbal n'occulte ce type de débat.

Claude GITTA ne partage pas cet avis.

Cédric LELIÈVRE considère qu'un document synthétique est propice à mettre en exergue les points soulevés par les membres du CHSCT, ainsi que leurs souhaits en matière d'organisation du travail et de communication. Il explique que les engagements pris en séance sont justement mis en valeur par la concision d'un procès-verbal.

En outre, Claude GITTA assure qu'il est de l'intérêt de l'administration d'informer les agents car rien ne peut se faire sans l'implication de tous. Il rappelle qu'il s'est rendu à la base de Saint-Martin-sur-le-Pré afin que le planning soit présenté et que l'AST et le gestionnaire du centre sont sensibilisés sur ce point.

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 FÉVRIER 2012, DU 26 AVRIL 2012, DU 21 JUIN 2012 ET DU 4 OCTOBRE 2012 (POUR AVIS)

Claude GITTA indique que les trois derniers procès-verbaux, actuellement en cours de relecture par la Direction, seront transmis aux représentants du personnel prochainement.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) signale qu'à l'avant-dernière page du procès-verbal établi de la réunion du 10 février 2012, la phrase : « L'arbre des cause est validé » est manquante.

Claude GITTA reconnaît que cette mention a toute sa place.

Sous réserve de la modification demandée, le procès-verbal du 10 février 2012 est approuvé à l'unanimité des 5 votants (3 CGT, 2 FSU).

L'approbation des procès-verbaux des 26 avril, 21 juin et 4 octobre 2012 est reportée.

II. EXAMEN DES FICHES-NAVETTES

Le relevé des avis du CHSCTS du 4 octobre 2012 sera transmis par l'administration aux membres du CHSCT en même temps que le procès-verbal de cette réunion.

XX. DIVERS

• **Calendrier prévisionnel 2013**

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) rappelle que certains membres de l'instance ne travaillent pas le mercredi et qu'il est préférable de planifier la préparation et la séance, l'une à la suite de l'autre. Il souhaite par conséquent que les réunions soient planifiées les mardis.

Claude GITTA regrette de ne pouvoir accéder à cette demande, le mardi étant consacré pour sa part au CODIR et aux réunions de service. Il ajoute que les lundis matins, propices à réunir l'ensemble des agents avant que certains ne partent en mission, sont occupés par les réunions mensuelles. Il précise par ailleurs que le projet de calendrier a été élaboré en intégrant différentes échéances à l'échelon national mais qu'il n'est, à l'heure actuelle, que provisoire. En effet, les dates des CHSCTC et des CTC ne sont pas encore connues. Des modifications à venir sont donc probables.

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) déplore le doublement de l'aller-retour qui s'impose, en particulier aux représentants du personnel les plus éloignés, dès lors que la préparation d'une séance et sa tenue proprement dite ne se suivent pas. Le déplacement représente du temps perdu et un coût pour l'Inrap.

Claude GITTA admet que cela occasionne une perte de temps pour les agents concernés mais observe que les critères à prendre en considération sont nombreux et qu'il est nécessaire de s'adapter à l'organisation interrégionale et nationale.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) propose qu'au moins une des séances annuelles du CHSCTS soit délocalisée, soit à Reims, soit à Saint-Martin-sur-le-Pré.

Claude GITTA rejoint cette demande et s'engage à ce que la réunion du mois de février se tienne en Champagne-Ardenne, à la base de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) propose d'avancer la séance du mois de décembre au mois de novembre, afin de ne pas trop espacer la séance du mois de juillet et la dernière de l'année.

Claude GITTA ne s'y oppose pas, sous réserve des possibilités et réitère qu'il s'agit d'un projet de calendrier susceptible d'être modifié.

III. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Claude GITTA rappelle que ce règlement intérieur découle d'un travail engagé depuis près de quatre ans et qu'il regroupe notamment l'ensemble des dispositifs réglementaires. Il détermine les droits et les devoirs de chaque agent et il a été communiqué à l'ensemble du personnel de l'Inrap.

Claude GITTA précise que le règlement intérieur est de portée nationale. L'ensemble des règles et dispositions qui le constituent devront être appliquées sur tous les sites de l'INRAP. Autrement dit, aucune déclinaison locale ne saurait être envisagée.

Claude GITTA estime que ce règlement intérieur a le mérite d'offrir un cadre de référence au collectif et, par conséquent, d'éliminer certaines incertitudes et situations délicates.

Florence HELLER (CGT Culture) s'enquiert de l'accompagnement prévu pour la mise en application de ce règlement intérieur.

Claude GITTA répond que ce document repose en bonne partie sur des règles et instructions qui existaient déjà auparavant et qui étaient connues, du fait de notes, affichages et autres documents. Il prévoit que la lecture du règlement intérieur tendra à devenir de plus en plus précise et minutieuse et qu'il y sera fait référence à chaque fois que nécessaire. Il précise l'avoir personnellement présenté à des agents dans le cadre des réunions mensuelles, ce qu'il continuera à faire au mois de janvier 2013. Il s'assurera que tout le personnel en a pris connaissance. Sauf exception, il semblerait que le document soit parvenu à tous les salariés en CDI, sachant que des exemplaires supplémentaires ont été mis à disposition de toute personne qui ne l'aurait pas reçu et qu'il est consultable dans tous les centres archéologiques auprès de la gestion du personnel.

IV. INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNÉES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS ÉMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS CHSCTS

5. Mise en place d'un questionnaire sur les TMS à l'initiative du médecin coordonnateur

Claude GITTA indique qu'un groupe de travail a été constitué dans le cadre du CHSCTC afin de définir le questionnaire, les indicateurs, le circuit d'alerte, la charte nationale...

11. Optimisation des autres espaces (salle de reprographie, salle de consultation et salle de documentation)

Claude GITTA précise que le groupe de travail a rencontré des difficultés pour organiser des réunions en raison de la charge de travail des uns et des autres. Il espère toutefois que la dynamique sera relancée en 2013.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) confirme que le groupe reprendra son travail dès le mois de janvier 2013.

17. Organiser une information bruit en Champagne-Ardenne

Claude GITTA suggère d'organiser cette information bruit sans y associer le docteur MARCHI, car sa charge de travail ne lui permet pas de se libérer rapidement, lors d'une prochaine réunion mensuelle.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) estime que ce point, assorti d'une échéance précise, mériterait de figurer au relevé de décisions que souhaitent mettre en place les représentants du personnel.

Claude GITTA s'oppose à ce que le CHSCTS devienne un organe de contrôle et s'engage à sensibiliser les agents de Champagne-Ardenne sur le bruit, lors de la réunion mensuelle du mois de février ou mars 2013.

18. Location de sanitaires ou de roulottes sur toutes les opérations

Claude GITTA confirme qu'un état des lieux sera fait pour la Lorraine, en présence notamment de l'assistant technique. Les différents points de cette thématique seront alors reformulés.

33. Projet d'aménagement de la cafétéria-salle de repas - Pose d'une plinthe sur la mezzanine de la cafétéria

Claude GITTA indique que ce projet est inscrit sur la liste des travaux à réaliser en 2013, étant entendu que la situation impose d'établir des priorités. Le Conseil d'administration, qui se prononcera sur le budget proposé. Toutefois, il précise que lors de la conférence budgétaire, il a mis en avant la nécessité de réaliser certains travaux complémentaires pour la région GEN.

43. Simulation accident du travail en cas de non-respect des instructions relatives aux modalités de déplacement des agents en GEN

Cédric LELIÈVRE suppose que le règlement intérieur répondrait à la question si elle se posait. Il propose donc de supprimer ce point du suivi des points.

Claude GITTA estime que cet exercice de simulation n'est pas prioritaire par rapport à tout ce qui doit être mis en œuvre, parfois de façon urgente. Il considère en outre que cette question ne doit pas être traitée à l'échelon de l'interrégion mais relève du niveau national. Enfin, il souhaite que chacun se responsabilise par rapport aux instructions qui doivent être appliquées.

Olivier FAYE rappelle que ce point visait à informer les agents des risques qu'ils encourent lorsqu'ils empruntent un véhicule de service en dehors du cadre donné par un ordre de mission.

Le point est supprimé du suivi des points.

46. Enquête nationale et suivi concernant l'utilisation des produits chimiques dans les bases

Claude GITTA remarque que le médecin coordonnateur n'a pas pu avancer sur ce sujet mais que la réflexion est en cours à l'échelon local. Ainsi, l'état des lieux des produits se trouvant dans les bases a été établi et un dossier a été constitué.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) fait part d'un accident du travail survenu en octobre 2012 et consécutif à la manipulation d'un produit de nettoyage. Elle suppose que la Direction a reçu le dossier et qu'un suivi sera réalisé.

Cédric LELIÈVRE explique qu'il a été demandé au prestataire de fournir la fiche sécurité pour le produit utilisé. Ces éléments ayant été transmis, il semblerait que la fiche soit à jour.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) suppose que les consignes relatives aux dosages de ce produit n'ont pas été respectées.

Claude GITTA informe l'assemblée que l'entreprise prestataire chargée du nettoyage a été avisée du problème lié à l'utilisation de certains produits. Il préconise une veille permanente sur ce sujet.

50. Recrutement d'assistants de prévention pour la Champagne

Claude GITTA indique qu'un candidat expérimenté avec un profil intéressant s'est présenté et qu'il n'est pas exclu que le poste soit prochainement pourvu.

51. Dispenser une formation à l'ensemble des agents expliquant la procédure à suivre en cas d'évacuation

Cédric LELIÈVRE rappelle que dernièrement, toutes les alarmes ne se sont pas déclenchées, raison pour laquelle l'entreprise Sicli sera sollicitée afin de venir vérifier l'ensemble du système et effectuer la maintenance du système. Il est également prévu, en collaboration avec le CHSCT, de rédiger les consignes d'évacuation, qu'il faudra adapter à chaque centre archéologique. Enfin, des exercices d'évacuation seront réalisés et des sessions de formation à la manipulation des extincteurs, ainsi qu'aux consignes d'évacuation, seront organisées dans chaque base.

Claude GITTA tient à ce que les exercices d'évacuation soient réalisés rapidement.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) recommande de ne pas attendre le mois de février pour organiser ces exercices, afin que tous les agents en soient parties prenantes et qu'il soit possible de tirer des conclusions à partir de cet exercice.

Claude GITTA exprime sa volonté de procéder au mieux, sachant qu'il faudra préalablement résoudre les problèmes techniques.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) déplore que, depuis février 2010, la formation sur la démarche à suivre en cas d'évacuation n'ait toujours pas été dispensée.

Cédric LELIÈVRE explique que l'intitulé de ce point a évolué depuis le mois de février 2010. Après avoir constaté que le système n'était pas conforme à la réglementation, les alarmes ont été mises aux normes. Actuellement, les quatre bases de l'INRAP disposent d'un système permettant une évacuation. Il reconnaît donc que la formation n'a pas encore été dispensée, mais il met en exergue les actions qui ont permis de progresser.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) souhaite qu'un calendrier soit établi.

Cédric LELIÈVRE en prend note et en informera les membres du CHSCTS.

Agnès CHARIGNON (FSU) souhaite obtenir des explications sur le déclenchement de l'alarme.

Claude GITTA répond qu'il est difficile d'en connaître la raison. Il pense qu'une personne a appuyé accidentellement sur le bouton déclenchant l'alarme, des personnes livrant du matériel étant à la base le même jour.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) note que cet événement aura permis de constater le dysfonctionnement de plusieurs appareils, ainsi que des comportements inadéquats, certains salariés étant restés dans leur bureau.

Claude GITTA atteste qu'un travail de fond doit être mené en interne.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) souhaite obtenir des précisions sur la maintenance du système installé par Sicli.

Cédric LELIÈVRE signale que la maintenance a déjà fait l'objet d'un contrat. L'événement étant très récent, il admet qu'il lui reste différents éléments d'appréciation à réunir. En l'occurrence, le prestataire Sicli a été contacté pour faire un point global.

Philippe KLAG (CGT Culture) suppose qu'à partir de 2013, tous les bâtiments devront être équipés de détecteurs de fumée.

Claude GITTA précise que l'ingénieur sécurité sera sollicité à ce sujet.

Florence HELLER (CGT Culture) suggère ensuite d'acquérir un défibrillateur par base.

Claude GITTA exprime son ouverture sur le sujet, mais souhaite avant tout connaître la position de l'ingénieur sécurité et du médecin coordonnateur.

L'assemblée convient qu'il pourrait être intéressant d'associer le siège à cette réflexion afin de centraliser les achats éventuels et, ainsi, de bénéficier d'un tarif plus avantageux.

52. Définir et afficher les consignes d'utilisation de la salle de lavage et de remontage

Claude GITTA souhaite que ce point soit réglé au plus tard au cours du premier trimestre 2013, la préoccupation majeure étant que la salle soit correctement utilisée, conformément à son affectation première. Par la même occasion, le plan d'évacuation sera affiché.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) demande l'installation d'un ordinateur et la possibilité d'utiliser de la documentation, ces outils étant indispensables à l'étude de la céramique. Il conseille donc qu'aucune décision ne soit prise sans concertation avec les agents concernés.

Claude GITTA rappelle que le travail d'analyse de céramique, s'il est concevable en salle de remontage, ne signifie pas pour autant que l'agent aura à sa disposition une bibliothèque complète, au point d'encombrer les couloirs. En revanche, il n'est pas question de priver les céramologues d'un ordinateur.

54. Absentéisme aux visites médicales

Pour la Lorraine, Claude GITTA indique qu'en 2012, 65 visites médicales ont été passées. Il précise que cinq créneaux ont été annulés en raison de l'indisponibilité des agents et que toutes les visites ont été passées dans des délais rapides (dix jours au maximum). Seuls deux rendez-vous ont été oubliés par les agents.

L'assemblée constate donc une diminution de l'absentéisme aux visites médicales en Lorraine.

Pour la Champagne-Ardenne, Claude GITTA indique que 32 visites médicales ont été honorées en 2012. 6 visites ont été annulées par la médecine du travail et un agent ne s'est pas présenté à 4 reprises, sans prévenir. Les visites ont donc été facturées. Il signale en outre que 11 agents doivent encore passer une visite médicale. Il ajoute que, malgré l'insuffisance des créneaux, la médecine du travail honore toutes les demandes de visite, notamment pour les visites de reprise suite à un congé maternité par exemple. D'une façon générale, la situation est plus tendue en Champagne qu'en Lorraine, en raison d'une moindre latitude en termes de disponibilité.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) s'enquiert de l'organisation des visites à l'attention des salariés en CDD.

Cédric LELIÈVRE répond qu'une personne embauchée en CDD est censée consulter, à l'occasion de son premier contrat ou après une interruption supérieure à un an entre deux contrats, un médecin agréé afin qu'il lui fournisse un certificat d'aptitude ou qu'il se prononce sur une inaptitude éventuelle. Il précise que c'est au médecin de prévention qu'il incombe de prescrire des restrictions s'il y a lieu. C'est également le médecin de prévention, et non un médecin agréé, qui intervient en cas de CDD répétés à brève échéance.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) en déduit qu'une personne embauchée en 2010 sous CDD peut n'avoir bénéficié d'aucune autre visite médicale depuis cette date. Il craint même que certains ne se trouvent dans cette situation depuis 2006.

Cédric LELIÈVRE prévoit de dresser un bilan sur les visites médicales dont ont pu bénéficier ou non les personnes en CDD présentes à l'INRAP GEN.

61. Etude à faire sur le recyclage des produits chimiques et de la peinture

Claude GITTA constate qu'Olivier Faye a dressé l'état des lieux qui a été transmis aux membres du CHSCTS.

Agnès CHARIGNON (FSU) s'enquiert des suites données à cet inventaire.

Olivier FAYE distingue deux types de déchets :

- ceux qui sont produits par l'INRAP du fait de son activité ;
- ceux qui sont stockés indûment dans les locaux.

Pour les déchets produits par l'Inrap du fait de son activité, (bombes de peinture, cartouches d'encre pour imprimantes, ordinateurs, feutres et marqueurs, bâches en plastique), Olivier FAYE prévoit de trouver une filière de dépollution avant recyclage. En attendant, ces substances sont stockées.

S'agissant des déchets actuellement stockés, la plupart sont de l'alcool éthylique, des résines acryliques ou des détergents non dangereux et ils peuvent être facilement déposés en déchetterie ou récupérés.

Olivier FAYE considère qu'il serait préférable d'adopter des pratiques diminuant le recours à une filière de dépollution. Il pense en particulier à l'usage de la peinture en bombe qui gagnerait à être remplacé par un autre procédé.

Francesca SCHEMBRI (FSU) signale que les étiquettes sont aussi polluantes lorsqu'elles sont laissées au sol, soit par manque de temps, soit en raison des intempéries.

Agnès CHARIGNON (FSU) explique que la peinture en bombe reste très pratique pour détourner une structure dans le cadre de l'utilisation du SIG. Elle estime que les outils mis à disposition des intervenants doivent être à la hauteur des exigences scientifiques.

Marie-Pierre KOENIG explique qu'il est possible sur certains chantiers de ramasser les étiquettes et que dans certains cas, en fonction des substrats, on peut également détourner les structures avec une truelle, plutôt que d'utiliser une bombe de peinture.

Olivier FAYE conclut que le sujet prête à discussion au plan technique mais que, d'une façon générale, il est souhaitable d'éviter au maximum l'utilisation des bombes de peinture.

Claude GITTA approuve le principe d'une réflexion visant à éliminer au maximum les solutions les plus polluantes.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) propose de dresser la liste précise de tous les produits polluants, notamment afin de sensibiliser le personnel.

Claude GITTA explique qu'un rappel sur le sujet sera fait en réunion de service

74. Relancer le service Formation pour une formation sur la manipulation des extincteurs

Cédric LELIÈVRE annonce que la formation se déroulera en janvier ou février 2013, les dates restant à préciser.

79. Faire les arbres des causes de l'incident de Châlons-en-Champagne, rue Patton

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) accepte de participer à la rédaction de l'arbre des causes avec Cédric LELIÈVRE.

80. CACES : faire le recensement des agents conduisant encore des engins pour le service Formation et trouver un organisme pour le recyclage du CACES

Claude GITTA affirme que deux sessions sont programmées, respectivement en janvier et février 2013, et que douze agents de Lorraine suivront un recyclage CACES.

Cédric LELIÈVRE indique que, par rapport à la Lorraine, les derniers recyclages suivis en Champagne sont plus récents, de sorte qu'il n'y a aucune urgence dans cette région. Il ajoute que des formations en vue du CACES 1 seront également organisées, à raison de six nouveaux conducteurs en Lorraine et autant en Champagne. Un appel à candidatures sera lancé dans les prochains jours.

81. Gestion du dépôt : acheter les élingues pour la chèvre

Des élingues ont été achetées pour la base de Reims, mais il manque des élingues pour la base de Metz.

Claude GITTA demande que ce problème soit réglé le plus rapidement possible.

82. Serres de chantier : solliciter les autres CSP pour savoir ce qui se fait dans les autres régions

Claude GITTA évoque le document transmis aux membres du CHSCTS sur les tests d'abris réalisés en région Rhône Alpes Auvergne.

Florence HELLER (CGT Culture) juge ce document très intéressant et demande qui est chargé de passer les commandes pour le renouvellement du matériel.

Claude GITTA qu'il s'agit des gestionnaires de centre.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) souhaite obtenir des précisions sur les actions qui, concrètement, aboutiront à des achats en 2013.

Claude GITTA indique que des tentes pliables de type Express ont été achetées récemment, en particulier pour des chantiers réalisés en Champagne-Ardenne.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) regrette que les éléments fournis par la région Rhône-Alpes ne soient pas assortis d'une analyse sur les différents abris, notamment au regard de leur résistance au vent et suggère de contacter l'assistant de prévention de la région RAA pour voir si l'analyse a été réalisée.

83. Modalités de rebouchage : faire une analyse sur la responsabilité de l'établissement en cas de non-rebouchage et faire la typologie des chantiers

Claude GITTA explique que l'administration n'a pas trouvé le temps, ni les moyens logistiques, de mener à bien la démarche d'établir une typologie de chantiers. Celle-ci aurait impliqué un travail très lourd. En revanche, l'analyse juridique a été menée. Elle a donné lieu à un document qui a été remis aux membres du CHSCT et qui peut être utilisé pour répondre à toute question venant d'un agent.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) suggère que cette analyse juridique soit transmise aux agents et Jean-Charles BRENON (CGT Culture) propose de l'intégrer dans la documentation si un classeur « dossier de démarrage » est réalisé.

Claude GITTA n'y voit aucun inconvénient.

84. Prise en main pour la conduite du gerbeur

Cédric LELIÈVRE explique qu'il a sollicité tous les agents titulaires du CACES 9 et la gestionnaire de collections de la région Lorraine, dans la perspective de les former à la prise en main du gerbeur. Quatre

agents se sont inscrits et, à ce jour, trois agents ont été formés. Le quatrième agent bénéficiera d'une formation au cours du mois de janvier 2013.

Cédric LELIÈVRE annonce que la délivrance d'autorisations à la conduite du gerbeur sera bientôt faite. Au total, six personnes pourront conduire le gerbeur, ce qui devrait suffire à couvrir les besoins et à assurer la rotation de la permanence.

Claude GITTA souhaite que la liste des personnes identifiées comme étant aptes à conduire le gerbeur soit établie et affichée au dépôt, ainsi que sur le tableau administratif.

Ce point étant traité, il est supprimé du suivi des points.

86. Proposition d'une charte aux prestataires de pelles de l'INRAP

Claude GITTA souligne que la charte a été modifiée conformément aux remarques des membres, de sorte qu'elle peut maintenant être soumise aux prestataires.

Florence HELLER (CGT Culture) s'étonne cependant que le point sur la fatigue des chauffeurs n'ait pas été abordé.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) rappelle que le CHSCT avait défini trois amendements concernant :

- la fatigue des chauffeurs ;
- le véhicule de liaison entre les engins concernés par le transport de carburant ;
- l'utilisation des téléphones portables.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) affirme avoir transmis ces amendements à l'administration. Il souhaite par ailleurs que la réglementation relative au transport de carburant à l'intérieur d'un véhicule soit vérifiée. Indépendamment des normes en vigueur, il signale que la personne transportant du carburant est incommodée par des odeurs dans l'habitacle du véhicule.

Claude GITTA lui demande de renvoyer les amendements à l'administration afin d'envisager leur validation, en rappelant que l'INRAP ne saurait s'ingérer dans l'organisation d'une entreprise. Il explique que, par exemple, il est impossible d'intervenir sur le règlement intérieur d'une entreprise prestataire.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) en convient mais considère que la charte aura pour intérêt d'encadrer la renégociation des marchés et, à cette occasion, de souligner la vigilance de l'INRAP, notamment sur les conditions dans lesquelles sont effectués les décapages et les diagnostics. Il met en exergue l'avancée que constitue la charte, laquelle a une visée préventive, et non contraignante.

La charte, dans sa version modifiée, sera proposée au CHSCT lors de la prochaine séance.

91. Formation tronçonneuse

Cédric LELIÈVRE indique que la préparation est toujours en cours et que la difficulté consiste à trouver un organisme qui dispense une formation pour le débitage à la tronçonneuse et non à l'abattage.

93. Relancer la recherche d'un chantier pour la formation « prévention des pathologies mécaniques »

Cédric LELIÈVRE affirme que la recherche est en cours. En parallèle, l'objectif est intéresser suffisamment d'agents à cette formation afin d'augmenter le nombre de formateurs en PPM au sein de l'établissement qui ne sont que 3. Un appel à candidatures en interne devrait être lancé en 2013.

94. Base de Metz, divers travaux : zones de stockage de courte durée, repenser la zone de stockage des bois humides, espace repas à finaliser

Claude GITTA indique que ce point sera traité lors de l'examen du point sur les bases.

96. Base de Ludres : se pencher sur les problèmes électriques rencontrés à la base, étudier la possibilité de doter les RO de la base de trousse de secours

Claude GITTA indique que les problèmes électriques ont été résolus lors de la réalisation des travaux et explique qu'il a été décidé que les RO de la base ne seraient pas dotés d'une trousse de secours.

Le point est supprimé du suivi des points

98. Faire un rappel aux agents lors des réunions de service sur l'importance du respect de la charte d'utilisation des véhicules

Le point est supprimé et un rappel sera fait régulièrement lors des réunions de service.

99. Bungalows : demander aux fournisseurs d'installer des crochets sur les bungalows pour maintenir les portes ouvertes

Claude GITTA informe l'assemblée que le nécessaire a été fait.

Philippe KLAG (CGT Culture) constate que les bloque-portes installés ne sont pas efficaces et que le système n'est toujours pas opérationnel.

Olivier FAYE annonce que, pour le prochain marché, la demande a été clairement posée.

101. Beaussire : problème du carburant présent dans les bras des pelles mécaniques

Claude GITTA affirme que ce point fait l'objet d'un suivi à l'échelon central.

Philippe KLAG (CGT Culture) demande si, en pratique, les réservoirs situés dans les bras sont encore utilisés pour stocker du carburant.

Cédric LELIÈVRE répond que cela n'a pas été constaté.

104. Contacter le service juridique du siège pour savoir qui doit porter plainte en cas de pillage sur une opération (agent de l'INRAP ou agent judiciaire du Trésor)

Cédric LELIÈVRE indique que la note du 16 mars 2010 sur la procédure à suivre a été rappelée au personnel.

Claude GITTA demande que cette information soit diffusée également lors des réunions de service.

Le point est supprimé du suivi des points.

106. Faire une saisine du Président du CHSCTC sur la réalisation d'un diagnostic sur les RPS en collaboration avec les services des médecins de prévention

Cédric LELIÈVRE pense que la réponse à cette saisine sera communiquée prochainement.

107. Contacter le service Formation pour savoir quand la formation sur les RPS sera dispensée aux membres du CHSCT GEN

Cédric LELIÈVRE annonce que des sessions seront organisées durant l'année 2013.

108. Base de SMSP : transmettre pour avis le plan des travaux prévus & 109. Base de Ludres : prévenir bien en amont les agents de la base du calendrier des travaux afin de leur permettre de s'organiser

Ces deux points sont supprimés du suivi des points.

110. Base de Ludres : voir pour créer un petit magasin de fournitures sur place et solliciter les agents afin d'avoir un relais local

Cédric LELIÈVRE précise que la base de Ludres comporte déjà un magasin de fournitures, mais que le relais sur place reste à identifier.

111. Station de tamisage : rappeler aux agents l'importance de ne pas trop charger les big bags et afficher les consignes d'utilisation de la station sur le bungalow

Cédric LELIÈVRE prévoit d'aborder ce point à l'occasion du montage de la station de tamisage en 2013.

Le point est supprimé du suivi des points.

112. Véhicules : faire remonter au siège les difficultés rencontrées dans l'utilisation des véhicules de six places

Cédric LELIÈVRE informe l'assemblée que le siège a été informé des remarques faites par les membres du CHSCTS.

Florence HELLER (CGT Culture) demande si l'adhésif a été acheté et posé sur les parties coupantes des plaques, conformément à la préconisation du SAGI.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) rappelle que le SAGI avait également recommandé l'installation de boîtiers anti-cisaillement pour les ceintures de sécurité.

Cédric LELIÈVRE indique que l'administration, dans l'attente de la prochaine orientation budgétaire, n'a pas encore procédé à ces achats.

Claude GITTA valide que l'adhésif pourrait être posé sans délai. La gestionnaire de base sera sollicitée à cet effet.

113. Transmettre aux membres du CHSCTS le courrier qui a été envoyé aux agents de Saint-Martin-sur-le-Pré par Arnaud Roffignon

Claude GITTA indique que le courrier est joint en annexe.

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) suggère que le courrier soit également adressé au personnel de la base de Reims qui, ainsi, serait informé des suites données.

Claude GITTA ne s'oppose pas à ce que celui-ci soit envoyé aux agents de Reims ou affiché.

114. Vérifier les trousse de secours de chaque centre archéologique

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) attire l'attention sur la situation très problématique, les vérifications attendues n'ayant pas été faites. Ainsi la trousse de secours du premier étage de la base de Metz est quasiment vide et certains produits sont périmés.

Agnès CHARIGNON (FSU) recommande de contrôler également les trousse qui se trouvent dans les véhicules.

Claude GITTA souhaite que les gestionnaires de centre veillent à ce que les trousse soient complètes et que le processus soit respecté.

115. Fournir la documentation produite dans le cadre de l'expérimentation des tablettes graphiques

Claude GITTA indique qu'un bilan est en cours de réalisation par la DST et n'est pas communicable à ce jour.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) ne comprend pas pourquoi les conclusions devraient rester confidentielles.

Marie-Pierre KOENIG explique que la question ne se pose pas en termes de confidentialité mais plutôt dans un souci de ne pas diffuser un document de manière prématuré, les retours de l'expérimentation n'étant pas encore tous recueillis ni synthétisés.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) suggère de constituer un groupe de travail élargi à des acteurs qui ne sont pas membres du CHSCTS, mais qui ont suivi les différentes étapes du chantier.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) demande qu'un membre du CHSCTS assiste aux réunions au cours desquelles l'expérience de Dieue-sur-Meuse sera analysée.

Marie-Pierre KOENIG rappelle que nous n'en sommes qu'à une phase expérimentale. Elle estime par ailleurs que la présence éventuelle d'un membre du CHSCT ne pourrait s'envisager qu'à l'échelon national.

Claude GITTA évoquera cette question avec la DST.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) s'étonne que des personnes associées à différents projets, comme le responsable de l'UDS, ne reçoivent pas les bilans d'étape ni les retours d'expérience. Alors que les retours sont semble-t-il positifs.

Agnès CHARIGNON (FSU) témoigne en effet qu'un état des lieux a été dressé avec le RO du chantier de Dieue-sur-Meuse en présence de tous les agents impliqués dans ce chantier.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) observe que l'utilisation des tablettes graphiques influe directement sur les conditions de travail. Et c'est dans ce cadre que les membres du CHSCT ont demandé à être associés à cette expérimentation.

Agnès CHARIGNON (FSU) demande si un groupe de travail émanant du CHSCTS peut être constitué en parallèle de l'étude menée par la DST.

Claude GITTA déplore la défiance sous-entendue par ce qui ressemble à un procès d'intention envers la DST. Il considère qu'il n'est pas justifié d'exiger des résultats avant que cette direction n'ait suffisamment avancé sur le projet.

Agnès CHARIGNON (FSU) garantit que tel n'est pas son propos. Elle a simplement souligné l'intérêt de remonter des informations venant du terrain.

Claude GITTA affirme que ces informations ont été transmises, mais qu'il faut laisser le temps de les analyser.

Marie-Pierre KOENIG témoigne que lors de la première expérience plusieurs mécontentements ont été exprimés et des difficultés opératoires sont apparues. Ces problèmes ont été abordés lors d'une réunion en juin, puis prises en compte pour l'utilisation des tablettes graphiques sur le chantier de Dieue-sur-Meuse (formation des agents, une tablette pour deux ou trois agents maximum). Il convient maintenant d'attendre le retour d'expérience. Le travail vient seulement de se terminer sur le terrain.

Francesca SCHEMBRI (FSU) réitère la demande qu'un membre du CHSCTS GEN soit associé aux réunions sur l'expérimentation des tablettes graphiques.

Claude GITTA rappelle qu'il évoquera cette question au siège.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) informe le Président qu'il s'est rapproché des membres du CHSCTC et qu'il n'y a également pas de documentation transmise au niveau central. C'est pourquoi il parle d'un sujet confidentiel.

Claude GITTA explique que pour tout acte novateur, il s'agit de cadrer les choses et que le dialogue soit constructif. Pour les tablettes graphiques, on est dans cette dynamique. Il rappelle que ce sujet n'est pas par GEN et que le rôle du CHSCTS n'est pas de contrôler tout ce qui se fait.

Florence HELLER indique que les représentants du personnel souhaitent faire une saisine pour demander à participer au groupe de travail et être associé à l'expérimentation des tablettes graphiques.

Claude GITTA objecte que la demande formulée vise l'implication des membres du CHSCTS au suivi d'un dossier mis en œuvre au sein de la DST, de sorte il ne lui semble pas approprié que le Président du CHSCTS saisisse le Président du CHSCTC à ce sujet. Par ailleurs, il réitère son intention de se rapprocher dans un premier temps de la DST.

Florence HELLER (CGT Culture) rappelle que les conditions de travail sont susceptibles d'être impactées par les tablettes graphiques, pour tous les agents de l'Inrap et pas seulement pour les équipes des trois sites régionaux où sont menées les expérimentations.

Claude GITTA convient que la problématique n'est pas spécifique à la région GEN. Il en déduit qu'il serait plus approprié que les représentants du personnel au CHSCTC se saisissent de la problématique.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) rappelle que le sujet devait être abordé en octobre au CHSCTC. De plus, il explique que la saisine est un outil permettant aux membres du CHSCTS de saisir le niveau central d'une problématique.

Claude GITTA constate une incompréhension et souhaite présentement reformuler différents points. Premièrement, il rappelle que le projet n'a pas été initié par la région GEN, mais par la DST. Deuxièmement, il a relayé la demande de documentation du CHSCTS auprès des porteurs du projet, lesquels ont répondu que le bilan ne serait disponible que lorsqu'ils auraient suffisamment avancé sur le sujet.

Claude GITTA rappelle que d'autres chantiers d'expérimentation similaires sont menés simultanément dans d'autres régions.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) demande si un membre du CHSCTS pourra être présent lors de la concertation qui devrait réunir le responsable de l'opération, les AST et le Directeur suite à l'expérimentation menée à Dieue-sur-Meuse afin d'obtenir des informations sur l'utilisation des tablettes sur ce chantier.

Claude GITTA affirme qu'il n'est pas au fait de l'organisation d'une telle réunion. Le bilan de l'expérimentation sera transmis au CHSCTS lorsque le travail d'analyse aura été finalisé.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) souhaite savoir comment le retour d'expérimentation du chantier de Dieue-sur-Meuse sera organisé.

Marie-Pierre KOENIG répond que, dans un premier temps, le bilan de l'expérimentation menée sur le terrain parviendra directement à la DST. Ce ne sera qu'ensuite qu'une réunion pourra être organisée. Elle explique que le bilan ne pourra être significatif et fiable que si toutes les expériences sont cumulées et les observations centralisées. L'information sera alors diffusée en toute transparence.

116. Fournir le « PDF » de la formation engins de guerre

Cédric LELIÈVRE s'engage à télécharger le fichier sur le NAS.

V. SUIVI DES REGISTRES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Bases de Metz, Ludres, SMSP et Reims
- Chantiers

Cédric LELIÈVRE indique que 22 registres ont été retournés dernièrement, soit un nombre peu élevé, d'autant plus que les trois quarts ne sont pas annotés. La plupart des annotations concernent les infrastructures d'accueil sur les chantiers et les dossiers de démarrage d'opérations, ainsi que des points divers qui ont été réglés en cours de chantier.

Florence HELLER (CGT Culture) souhaite que le bilan de l'année 2012 soit transmis au CHSCT.

Cédric LELIÈVRE en prévoit la présentation lors de la séance du mois de février 2013. Il invite les membres du CHSCT à sensibiliser leurs collègues sur l'importance de rendre les registres à l'issue des chantiers.

Florence HELLER (CGT Culture) déplore que les registres ne soient pas annotés, notamment à Saint-Martin-sur-le-Pré où des dysfonctionnements ont pourtant été constatés. Elle recommande une campagne de communication visant à sensibiliser les agents sur l'intérêt de remplir les registres et à indiquer clairement où ils sont. Elle ajoute que les plaintes verbalisées sont difficilement recevables et traitées si elles ne sont pas étayées par un écrit.

Cédric LELIÈVRE prévoit de sensibiliser le personnel sur la tenue des registres lors des réunions de service.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) suggère deux améliorations de présentation qui faciliteraient le travail d'analyse :

- le nom du RO qui mériterait de figurer comme auparavant ;
- l'abandon des codes qui, pour l'instant, obligent à se référer à des listings.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) évoque ensuite des annotations :

- insuffisance du nettoyage des sanitaires ;
- taille inadaptée des conteneurs ;
- rôle à jouer du gestionnaire-aménageur, par rapport aux chasses qui se déroulent aux alentours du périmètre sondé.

Philippe KLAG (CGT Culture) indique que les dates et lieux prévus de chasse sont systématiquement déposés en mairie, de sorte que l'aménageur peut les consulter.

Cédric LELIÈVRE indique que le risque de tirs sur les archéologues est quasiment inexistant, la gêne étant plutôt liée aux animaux effrayés qui sont susceptibles de traverser une zone de fouille.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) demande si dans une telle situation, l'agent peut faire valoir son droit de retrait.

Olivier FAYE & Cédric LELIÈVRE le confirment.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) évoque ensuite le problème du rangement de l'escalier amovible qui permet d'accéder aux toilettes sur les roulottes.

Cédric LELIÈVRE reconnaît que l'échelle est particulièrement difficile à ranger, mais qu'elle doit l'être pour éviter qu'elle ne soit volée. C'est pourquoi, en lien avec le prestataire chargé de l'entretien des toilettes, la recherche d'un modèle plus léger est en cours. Il ajoute que ce modèle de roulottes est apprécié par le personnel.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) signale que deux annotations concernent des DICT incomplètes.

Cédric LELIÈVRE explique que dans ce cas, le RO doit en informer la Direction.

VI. SUIVI DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS

- Analyse du presque accident de Longwy

Florence HELLER (CGT Culture) suggère que dorénavant, les arbres des causes soient complétés par les actions à mettre en place. En outre, elle demande si le RO est informé de l'arbre des causes.

Cédric LELIÈVRE s'engage à vérifier que le RO a été informé. Il indique que les actions à mettre en place après ce presque accident seraient des actions de sensibilisations organisées par ERDF et GRDF, afin de sensibiliser les agents aux dommages aux ouvrages.

Agnès CHARIGNON (FSU) pense important de souligner l'importance de préparer un PPSPS.

Cédric LELIÈVRE souligne que son bureau, ainsi que celui de l'AP, est ouvert à tout agent qui souhaiterait une assistance lors de l'élaboration du PPSPS. En l'occurrence, le presque accident de Longwy a révélé une distorsion entre les points de repères figurant sur le fonds cadastral de GRDF et ceux dont disposait l'INRAP. Des modifications étaient intervenues, alors que l'aménageur avait certifié, lors des visites préalables et à la signature des procès-verbaux, qu'il n'y avait aucun réseau à cet endroit.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) insiste sur l'importance de transmettre ces retours d'information au RO, l'arbre des causes ayant justement vocation à permettre des mesures correctives immédiates.

Olivier FAYE rappelle que, avant d'être transmis, l'arbre des causes doit être validé par le CHSCTS.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) déduit de ce presque accident qu'il est indispensable, à l'occasion des diagnostics en milieu urbain et sur des friches industrielles, de vérifier avant toute affectation que les intervenants sont suffisamment expérimentés dans ce type d'environnement où les problèmes sur les réseaux sont les plus nombreux. A Longwy, l'agent missionné réalisait son premier diagnostic en milieu urbain.

Olivier FAYE en profite pour mettre en avant l'intérêt de prendre contact avec l'AP ou le CSP. Il souligne aussi la pluralité des facteurs ayant conduit au presque accident.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) suggère que, de façon systématique en milieu urbain, l'AP ou le CSP soit associé à la préparation du chantier.

Cédric LELIÈVRE préfère laisser aux agents l'initiative de contacter l'AP ou le CSP, étant entendu que le dossier de démarrage sera construit le plus en amont possible.

Olivier FAYE partage cet avis et témoigne que, le plus souvent, les agents en charge de la préparation d'une intervention en ville sollicitent l'aide de l'AP ou du CSP.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) demande si la formation « Prévention et sécurité sur une opération archéologique » qui était dispensée aux RO, existe toujours.

Cédric LELIÈVRE le confirme, cette formation constituant même un prérequis aux interventions en tant que responsable d'opérations. Il envisage de programmer une session en 2013.

L'arbre des causes découlant du presque accident de Longwy est validé par le CHSCT.

Olivier FAYE propose de rédiger les conclusions et mesures correctives à partir de l'arbre des causes et de les transmettre à tous les RO.

Cédric LELIÈVRE souhaite que tous les agents intervenant sur les chantiers aient connaissance, non pas de la version brute de l'arbre des causes, mais des actions correctives qui en découlent. Il envisage par conséquent de laisser le document à la disposition du CHSCT, de le remettre au RO concerné et de le présenter en réunion de service. Il prévoit aussi de le transmettre à tous ses homologues CSP, espérant contribuer ainsi à la culture de la prévention et de la sécurité.

- Tableau des arrêts de travail

Florence HELLER (CGT Culture) signale que ce tableau est incomplet. Il manque en effet les dates des accidents de service et le nombre de jours d'arrêt. De plus, tous les accidents n'ont pas fait l'objet d'une enquête, au moins téléphonique.

Cédric LELIÈVRE veillera à compléter le tableau.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI souhaite des précisions sur l'accident qui s'est produit dans un bureau à la suite de la pulvérisation d'un produit dans le couloir. En effet, la nature du produit n'est pas spécifiée.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) témoigne avoir été saisie par l'odeur, à tel point qu'elle a été prise d'une quinte de toux.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) explique qu'il s'agissait du produit Veriprop, destiné au nettoyage des sols ou à des pulvérisations et que celui-ci a été manipulé en ne respectant pas les consignes d'utilisation. En l'occurrence, le produit ne doit être pulvérisé que par pressions brèves et dans un espace aéré. Elle témoigne que l'atmosphère était insoutenable. Elle se félicite que depuis, l'entreprise de nettoyage a renoncé à utiliser ce produit.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) déplore que le tableau ne soit pas complet s'agissant de son arrêt, reconnu comme un accident de travail. En l'occurrence, son indisposition a duré deux semaines.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI explique qu'un classement en maladie professionnelle ne serait possible que si des tests confirmaient l'allergie. Par ailleurs, parmi les fiches de sécurité qu'elle a reçues, elle ne se souvient pas d'avoir validé un produit désodorisant en atomiseur.

Cédric LELIÈVRE s'engage à obtenir les fiches de produits utilisés par le prestataire, afin que les données soient actualisées. Le marché arrivant à terme, l'occasion est donnée d'établir un nouveau cahier des charges et d'en surveiller rigoureusement l'application.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) conseille de recourir à des produits « naturels ».

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI préconise l'utilisation de produits moins toxiques par les sociétés de nettoyage. Ce souhait se heurte cependant à la méconnaissance, par le prestataire, de la composition des produits, d'autant plus qu'il arrive que ses fournisseurs modifient du jour au lendemain cette composition. Autrement dit, l'évolution est permanente et il faudrait sans cesse se pencher sur les fiches de sécurité, d'autant plus que, même s'il garde son nom d'origine, un produit peut avoir une nouvelle composition sans que l'acheteur ne puisse s'en douter. Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI recommande d'exiger, à travers le cahier des charges, d'être informé de tout changement de composition et de disposer de fiches toujours actualisées. Dans cette logique, la société de nettoyage devra affirmer la même exigence auprès de son fournisseur.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI informe le CHSCT qu'il ne suffit pas qu'il soit marqué « bio » sur l'emballage d'un produit pour que celui-ci soit réellement bio. De plus, elle signale que les essences de plantes sont souvent plus allergisantes qu'un savon de base.

Pour revenir à l'accident dont il est ici question, le Docteur Marie-Claude BOUGRINI subodore que la dilution du produit n'a pas été faite dans les règles. Dans ce cas, le produit n'aurait peut-être causé aucune gêne. Selon elle, il n'est pas exclu que la formation du personnel chargé du nettoyage soit insuffisante.

Olivier FAYE demande si une enquête a été menée suite à l'accident du 3 octobre 2012.

Cédric LELIÈVRE explique que l'accident a eu lieu dans une carrière en Champagne-Ardenne et a consisté en une chute en arrière, l'agent se trouvant sur un sol pentu et sableux. Il s'est mal réceptionné et a été victime d'une luxation du genou.

Isabelle LE GOFF (CGT Culture) demande quels sont les critères à partir desquels la Direction décide de mener une enquête.

Cédric LELIÈVRE cite les deux éléments susceptibles de déclencher une enquête : la récurrence et ou la gravité.

Florence HELLER (CGT Culture) demande qu'un bilan annuel des accidents survenus en 2012 soit fourni au CHSCT.

Cédric LELIÈVRE s'y engage.

VII. COMPTE RENDU DES VISITES CHSCTS ET DES VISITES DE CHANTIERS

- Visite CHSCTS du 8 novembre 2012 - Base de Reims

Florence HELLER (CGT Culture) constate que tous les problèmes de sécurité relevés lors d'une visite CHSS effectuée en 2008 n'ont pas été résolus.

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) fait part d'un consensus sur la priorité à donner à l'accès de secours situé à l'arrière du bâtiment. En effet, une des portes est fermée à clé, ce dont tous les agents ne sont

vraisemblablement pas informés. De plus, la végétation en bordure du chemin de secours n'est pas entretenue.

Cédric LELIÈVRE explique qu'il souhaite que l'entretien du chemin soit intégré au contrat passé avec la société de nettoyage. Il ajoute que le sens de l'ouverture de la porte, n'est pas conforme aux normes en vigueur.

Philippe KLAG (CGT Culture) considère que les charnières doivent être changées et qu'il n'est pas question de condamner cet accès.

Cédric LELIÈVRE le confirme. Mais ajoute que pour l'instant, cette porte est inutilisable, d'autant plus que le chemin de secours s'effondre.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) demande s'il n'y a pas possibilité d'aménager le talus qui jouxte le chemin et de supprimer le grillage de manière à rendre la porte et le passage fonctionnels.

Cédric LELIÈVRE estime qu'il sera moins coûteux de changer le sens de la porte et d'entretenir la portion de chemin.

Olivier FAYE s'interroge sur l'ouverture des portes principales de la base de Reims.

Cedric LELIEVRE explique qu'un boîtier vert permet de débloquer les portes et de sortir.

Isabelle LE GOFF (CGT Culture) remarque que l'ensemble du personnel n'est pas informé du bouton servant à déverrouiller la porte.

Claude GITTA annonce que le relais va être passé aux gestionnaires de centre pour la communication sur la vie quotidienne des centres.

Cédric LELIEVRE estime qu'un investissement minimum va être nécessaire afin de pouvoir réaliser des travaux à la base de Reims.

Florence HELLER (CGT Culture) souligne que ces travaux sont prioritaires au regard de la sécurité.

Claude GITTA en déduit que le montant correspondant devra être quantifié durant le premier trimestre 2013 avant d'être inscrit au budget.

Olivier FAYE conseille de dispenser une formation interne aux responsables de base, afin de les sensibiliser notamment aux consignes d'évacuation en cas d'incendie. Il faut qu'ils soient en capacité d'informer leurs équipes et d'être eux-mêmes réactifs.

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) confirme l'importance de faire un point sur la procédure à suivre en cas d'évacuation de manière régulière.

Florence HELLER (CGT Culture) observe que le plan joint au compte-rendu n'est pas actualisé. Il y manque en effet la zone de lavage haute pression, le sens réel d'ouverture de la porte évoquée ci-dessus et l'espace de prise de vue.

Pour Sylvie COCQUERELLE (FSU) il faut considérer la réalisation de travaux la base de Reims comme une priorité.

Claude GITTA est conscient de l'urgence.

- Compte rendu de visite de chantier réalisée par l'assistant de prévention - Mey

Claude GITTA rappelle le contexte et la présence de murs qui posait problème et imposait de supprimer toute circulation à proximité.

Olivier FAYE assure que le mur a été mis en sécurité dès le début du chantier. Une distance de sécurité a été définie par rapport aux deux murs concernés et que le responsable d'opération a été jusqu'à augmenter les distances. Aucune fouille à proximité des murs n'a été réalisée. Il conçoit qu'il aurait été plus sécurisant d'abattre le grand mur mais apparemment, que cela n'a pas été accepté par les propriétaires.

Laurent GEBUS atteste que les limites de la fouille ont été strictement respectées.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) témoigne de déplacements d'agents à proximité immédiate du mur.

Olivier FAYE en déduit que ces derniers n'ont pas observé la distance de sécurité ni le cheminement qui, pourtant, étaient balisés dès le début du chantier.

Philippe KLAG (CGT Culture) souligne que les vestiaires étaient trop exigus pour six personnes et, de surcroît, mixtes donc non satisfaisants.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) demande si le raccordement aux fluides a été fait.

Olivier FAYE répond par la négative.

VI. SUIVI DES ENQUETES D'ACCIDENTS (SUITE)

- Complément d'enquête suite à l'accident de travail du 14 novembre 2011

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) souhaite que des compléments d'information soient apportés à la page 3 du complément d'enquête. Premièrement, c'est à la demande des organisations syndicales que le Directeur a demandé par écrit le retour du mobilier « égaré ». Deuxièmement, il souhaite que la demande d'achat d'un groupe électrogène soit remise dans son contexte. La demande avait été faite afin que l'équipe anthropologique puisse intervenir rapidement sur les diagnostics, ce qui nécessite que soit installé rapidement du matériel adéquat. Enfin, il demande de faire apparaître qu'un casque audio a été acheté sur les fonds propres de la victime.

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) estime que l'instruction de la DST limitant la publication de données d'une opération tant que le rapport n'a pas été rendu mérite d'être expliquée car il existe des soucis de compréhension de cette instruction et de son application par la DST. Il est également nécessaire de préciser ce que l'on entend par publication.

Claude GITTA répond que la décision d'autoriser une publication incombe au responsable d'opération et que, dans ce cas précis, il avait refusé la publication.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) objecte que, selon les dires de la victime elle-même, tel n'était pas le cas.

Claude GITTA en déduit qu'il sera nécessaire de confronter les deux points de vue, éléments factuels à l'appui.

S'agissant du curseur qui reste à préciser pour définir ce que l'on entend ou non par « publication », Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) constate que le personnel a le sentiment que le principe d'équité n'est pas toujours respecté.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) comprend que la DST souhaite que les agents travaillent avant tout sur leurs rapports et en second lieu sur des publications qui pourraient les accaparer outre mesure. Pour autant, elle cite des publications faites en vue de colloques qui, en 2012, ont été autorisées par la DST deux mois avant que le rapport ne soit rendu. Des exceptions sont donc possibles, surtout pour des demandes de quelques jours. Dans ce contexte, elle estime que la demande de la victime aurait dû être acceptée.

Claude GITTA explique ne pas avoir les mêmes échos.

Francesca SCHEMBRI (FSU) témoigne de l'incompréhension des agents et du sentiment d'injustice. En effet, il a été interdit à certains spécialistes de publier un article sous prétexte que leur rapport n'était pas encore rendu, alors que certains rapports ne sont toujours pas remis plusieurs années et que des publications sont autorisées avant la fin du rapport.

Laurent GEBUS distingue les rapports en cours et en retard, les premiers n'appelant pas les mêmes décisions que les seconds. Il établit également une différence entre les présentations faites lors d'un colloque et les publications proprement dites.

Isabelle LE GOFF explique que l'interdiction de publier avant la remise du rapport a parfois été motivée par la crainte le temps dédié à la rédaction d'un article ne soit utilisé pour terminer le rapport

Claude GITTA affirme que les règles ont été appliquées sans la moindre iniquité. Il confirme le résultat d'enquête selon lequel le RO n'était pas favorable à la publication de l'information par le biais d'options qui avaient été retenues par l'agent.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) s'enquiert de l'avancée des analyses à mener pour le post-fouille de Pont-sur-Seine.

Claude GITTA souligne qu'il ne dispose pas d'élément particulier ni actualisé à ce sujet et qu'en l'absence de l'AST concerné, il ne peut pas donner plus d'information.

VIII. FORMATION (VOLET HYGIENE ET SECURITE)

- Bilan 2011 national et interrégional

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) rappelle le caractère obligatoire de la présentation au CHSCTS du bilan de l'année écoulée, en l'occurrence dans chaque région, au même titre que le plan prévisionnel de formation pour l'année à venir.

- Bilan de la formation CACES 9 de juillet 2012

Cédric LELIÈVRE indique que six agents ont été formés et que les sessions se sont bien déroulées. Il ajoute que des désistements de dernière minute ont pu être compensés par des volontaires.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI précise qu'elle a délivré un certificat d'aptitude pour chacun des six agents.

- Plan de formation 2013

Laurent GEBUS annonce que le stage organisé par la DST en 2012 sur l'archéologie mécanisée ne sera pas reconduit, le contenu n'ayant pas répondu aux attentes des agents.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) demande si toutes les formations sont décidées à l'échelon national ou si certaines peuvent être engagées pour répondre à des besoins spécifiques, notamment dans le domaine de l'évacuation des locaux et de la manipulation des extincteurs.

Cédric LELIÈVRE répond que le budget est national mais peut être utilisé pour traiter des demandes spécifiques en région, comme c'est le cas pour la formation au CACES 9. Il ajoute que stages sur l'utilisation des extincteurs est prévu au niveau national mais que la formation évacuation fera plutôt l'objet d'un traitement interne.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) demande si le CHSCTS peut attirer l'attention du service formation sur les besoins locaux, comme par exemple sur le besoin de planifier une formation sur la prévention des pathologies mécaniques.

Laurent GEBUS explique que l'ensemble des agents de l'interrégion sont sollicités chaque année dans l'objectif de recenser leurs besoins, lesquels sont relayés auprès du siège.

IX. DUERP - AMENDEMENTS

Cédric LELIÈVRE indique que tous les amendements en provenance des différents CHSCT ont été transmis au siège et seront prochainement intégrés par le groupe de travail émanant du CHSCTC. Il précise que les unités pour le travail subaquatique et pour le travail dans les DOM ont été menés à leur terme. Ils sont donc prêts à être soumis à l'approbation du CHSCTC.

Florence HELLER (CGT Culture) souhaite qu'une date soit fixée en vue de prolonger la démarche.

Cédric LELIÈVRE estime qu'il est prématuré de déterminer une date précise mais, sous réserve que le DUERP soit validé, envisage une séance de travail au mois de juin 2013.

Si cela n'a pas déjà été fait, Sophie GALLAND-CRETY (FSU) propose que le DUERP soit présenté aux agents en réunion de service, car sans cela, il risque d'être difficile de s'en servir.

Claude GITTA se souvient que le DUERP a été évoqué lors d'une réunion d'information qui s'est tenue au début de l'année 2012. Même si ce document est perfectible par nature, il préfère attendre les prochaines modifications et la validation du DUERP avant de le mettre en avant. Il assure cependant que le DUERP sera bel et bien présenté à l'ensemble des agents.

X. ACCIDENT DU TRAVAIL – MALADIES PROFESSIONNELLES

- Point sur la prise en compte des restrictions médicales

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) souhaite savoir comment un responsable d'opération organise le travail quand un agent avec une restriction médicale fait partie de son équipe.

Claude GITTA explique que le dialogue, entre la médecine de prévention, la direction et l'équipe chargée de la planification permet d'attribuer les missions les plus adéquates à un agent avec une restriction médicale. De plus, toute la chaîne opératoire en est informée : le directeur, le CSP, l'AP, l'agent planificateur, les AST et le responsable d'opération.

Florence HELLER (CGT Culture) explique que la difficulté est que le responsable d'opération ne sait pas toujours quelle mission il peut confier à un agent ayant une restriction médicale.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI informe le CHSCT qu'à partir de maintenant et autant que possible, elle rédigera les restrictions de manière plus précise. Par ailleurs, elle pointe la pyramide des âges inversée de l'INRAP qui explique le nombre de restrictions.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) s'interroge sur ce qui peut être organisé sur le terrain et recommande que la liste des tâches possibles soit explicitement énumérée.

Laurent GEBUS préfère attendre un cas concret plutôt que de s'atteler à trouver des idées pour un cas non avéré.

Claude GITTA estime que le CHSCT est l'organe le mieux placé, certes avec l'éclairage du corps médical, pour travailler sur ce sujet afin de faire évoluer la méthodologie et progresser. Dans ce dessein, il préconise la création d'un groupe de travail émanant du CHSCTS GEN.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) déplore la diminution du budget national qui est alloué à la sécurité au travail.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) sollicite le Président pour que soit présenté au CHSCT un retour d'information sur les affectations proposées par les responsables d'opérations aux agents avec des restrictions médicales ou ayant une maladie professionnelle.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI suggère d'attendre un an de plus pour dresser un tel bilan. Elle rappelle en effet n'avoir modifié que récemment ses formulations de restriction.

Le CHSCT décide de constituer un groupe de travail sur les incidences des restrictions médicales. Le pilotage en sera assuré par un membre siégeant du CHSCT.

Olivier FAYE souligne pour conclure qu'il n'appartient pas aux agents eux-mêmes d'informer le responsable d'opération de leurs restrictions médicales. C'est à l'administration qu'il incombe de transmettre l'information.

XI. PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES

- Interventions sur sites et sols pollués

Cédric LELIÈVRE indique que le groupe de travail constitué à l'échelon central poursuivra son travail en 2013. Il ajoute que le contexte réglementaire est prêt et qu'il reste à établir une instruction adaptée aux éléments actuels. En pratique, il s'agira de se rapprocher de laboratoires pour faire les analyses car l'effectif de l'INRAP ne comporte pas de spécialistes sur le sujet.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI observe que les analyses toxicologiques ne parviennent à la médecine de prévention que tardivement.

Claude GITTA assure que toutes les précautions nécessaires sont prises. Ainsi dès qu'il y a le moindre soupçon de pollution, le chantier est suspendu.

- Programme annuel de prévention des risques interrégional 2013

Cédric LELIÈVRE explique que ce programme n'a pas encore été présenté au CHSCTC.

XIII. NUISANCES LIEES AUX TRAVAUX REALISES A PROXIMITE DU CENTRE ARCHEOLOGIQUE DE METZ

Claude GITTA affirme que les opérateurs, maîtres d'œuvre et représentants des maîtres d'ouvrage ont été interpellés aussi fréquemment que possible au sujet des nuisances sonores et des vibrations, étant entendu que celles-ci n'affectent pas seulement les agents de l'INRAP mais également tous les riverains. De plus, l'absence de zone de circulation à l'attention des piétons est à déplorer.

Claude GITTA indique que des solutions ont été proposées aux agents les plus impactés, notamment l'utilisation ponctuelle d'un autre bureau et la permission exceptionnelle de travailler à domicile.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) évoque un email envoyé par un agent, lequel déplore les difficultés d'accès piéton à la base. En effet, la sécurité des cheminements n'est pas assurée et il se demande dans quelle mesure le CHSCTS peut intervenir.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI indique que c'est malheureusement souvent le cas et que l'on ne peut rien y faire.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) évoque la possibilité pour le CHSCTS de rencontrer le coordonnateur sécurité des travaux.

Claude GITTA précise que les travaux les plus lourds touchant à leur fin, il espère que les nuisances seront prochainement supprimées.

Florence HELLER (CGT Culture) s'enquiert de la raison pour laquelle le mur situé au bout du parking a été démolli.

Cédric LELIÈVRE explique que les vibrations des travaux ont détérioré le mur au point qu'il est devenu dangereux mais qu'ils ne savent pas encore de quelle manière ils vont remplacer le mur.

XIV. STATION DE TAMISAGE DE LORRAINE

Claude GITTA annonce qu'une réunion de débriefing est prévue le 8 janvier 2013 avec les ergonomes et le médecin de prévention qui présenteront au groupe de travail le compte rendu de leurs observations et entretiens.

Cédric LELIÈVRE ajoute qu'une réunion sera organisée en mars 2013 afin que les agents qui sont intervenus sur la station de tamisage puissent apporter leur témoignage.

Claude GITTA précise que le montage de la station de tamisage en 2013 est encore à l'étude.

Patrick SCWHARTZ explique qu'à ce jour, 150 big bags doivent être tamisés.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) considère que la station devra être opérationnelle en 2013, même pour une courte durée, car les big bags sont trop fins pour être entreposés à l'air libre trop longtemps.

Claude GITTA explique qu'il faut attendre de voir si le volume d'activité est suffisant en 2013 pour justifier le montage de la station.

Laurent GEBUS rappelle également que l'Inrap a des obligations en termes de rendu de rapports.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) a entendu dire qu'un conteneur avait été acheté pour les besoins de la station de tamisage.

Claude GITTA explique que cela n'est pas le cas.

XV. EPI

- Etat du stock et nouveautés

Cédric LELIÈVRE ne dispose pas encore d'information sur les EPI dont seront équipés les agents en 2013. Il indique que le stock de l'interrégion fait l'objet d'un suivi permanent en collaboration avec les gestionnaires de base, de sorte que les approvisionnements sont commandés au fur et à mesure des besoins.

Il souligne qu'en cette fin d'exercice, le budget ne permet plus de passer des commandes, mais que les transferts entre les bases sont réalisés afin de couvrir les besoins.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) relaie la demande de certains agents féminins qui regrettent que les tenues, en particulier les pantalons et les chaussures chaudes, ne conviennent pas. Il propose de distribuer un questionnaire à partir duquel les besoins réels pourraient être recensés.

Cédric LELIÈVRE explique qu'un nouveau cahier des charges a été rédigé et qu'il intègre les nouveautés demandées, soit :

- des casques à visières, assortis d'un bonnet pouvant être porté sous le casque ;
- des pantalons confortables, pratiques, munis de genouillères réglables et taillés à l'attention des femmes;
- des facilités à obtenir des chaussures de chantier et bottes fourrées à partir de la pointure 36, qui sont actuellement très difficile à avoir.
- des vestes adaptées aux femmes

Cédric LELIÈVRE précise que les stocks existants devront être écoulés avant que ces nouveaux EPI ne soient mis à disposition. Par ailleurs, il annonce qu'une présentation d'échantillons des nouveaux EPI au groupe de travail sera faite le 18 décembre 2012.

Claude GITTA indique que lorsqu'un agent rencontre des difficultés avec un EPI, il doit contacter la Direction afin de faire remonter ces données.

XVI. ORGANISATION ET PRÉPARATION MATÉRIELLE DES CHANTIERS

- Optimisation du transport des prélèvements (conteneur et palette)

Claude GITTA rappelle que l'optimisation ne peut être envisagée que chantier par chantier, et non de façon générale.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) explique que le carpologue déconseille le stockage des prélèvements en conteneur, notamment en raison des variations de température et d'humidité. Il vaut mieux donc acheminer les prélèvements manuellement et au fur et à mesure. Elle ajoute que le risque de contamination est plus élevé lorsque les prélèvements sont placés dans un conteneur.

Claude GITTA exprime l'attachement de la Direction à la santé du personnel. Il reste à peser, selon lui, les aspects pratiques par rapport aux risques.

Francesca SCHEMBRI (FSU) considère que les risques de contamination sont surtout élevés quand un chantier durant trois mois ou plus et que les prélèvements sont stockés longtemps.

Sophie GALLAND-CRETY (FSU) demande s'il est possible d'envisager de faire transporter chaque palette, du chantier à la base, dès qu'elle est pleine.

Laurent GEBUS explique que cela a un coût non négligeable.

Philippe KLAG (CGT Culture) souligne que l'intérêt était d'éviter les manipulations répétitives.

Claude GITTA résume la réflexion engagée : il s'agit peut-être de s'avoir si la stratégie d'échantillonnage est adaptée aux besoins. Il souligne que ce n'est pas en cette instance qu'une réponse sera apportée, mais que les décisions qui en découleront auront des conséquences sur le volume prélevé. Par ailleurs, s'il existe des difficultés à envisager le stockage de longue durée à l'extérieur, peut-être faut-il réexaminer la taille des

sceaux utilisés. En attendant, il estime que la question du transport des prélèvements doit être analysée au cas par cas.

- Raccordement électrique de chantiers

Patrick SCHWARTZ explique que les chantiers sont raccordés quand cela est possible. A défaut, un groupe électrogène ou un bungalow dont l'autonomie énergétique peut être assurée par le gaz, est installé sur place.

Agnès CHARIGNON (FSU) observe qu'il arrive que le gaz gèle dans les tuyaux lorsque les températures sont très basses.

Patrick SCHWARTZ précise que le raccordement au réseau électrique est privilégié et que cette dernière solution n'est envisagée qu'en dernier recours et pour une courte durée.

Agnès CHARIGNON (FSU) estime que le raccordement doit être systématique dans tous les locaux, qu'il s'agisse des bureaux ou des vestiaires.

Claude GITTA recommande de contacter l'assistant technique lorsque tous les locaux ne sont pas raccordés.

Laurent GEBUS confirme qu'il ne faut pas attendre que la situation se dégrade avant de faire quelque chose.

Claude GITTA souligne que le RO reste responsable de son équipe et qu'à ce titre, c'est à lui d'agir en cas de dysfonctionnement.

XVIII. POINT D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION DES TABLETTES GRAPHIQUES EN GEN

Cette question a été abordée avec le point IV, question 115.

XIX. METHODOLOGIE DE TRAVAIL PAR FLOTTATION

Claude GITTA explique au Docteur Bougrini en quoi consiste le travail par flottation : Il s'agit de prélever des échantillons de sédiments dans des sceaux de 10 litres afin de pouvoir les analyser.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI demande où s'effectue ce travail.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) explique que cela se fait en salle de lavage.

Claude GITTA propose de constituer un groupe de travail.

XII. SUIVI DES BASES

- Base de Ludres : point sur les travaux réalisés

Claude GITTA explique que les travaux engagés à la base de Ludres devraient être finalisés avant le 25 décembre puisqu'il ne reste plus que la porte d'entrée et quelques branchements de plomberie à installer.

Yannick HECKEL indique que la porte a été posée le 12 décembre, ce qui va permettre de réenclencher le système d'alarme le 17 décembre prochain. Il confirme que les travaux de plomberie concernant les bacs de lavage doivent encore être finalisés.

Le Docteur Marie-Claude BOUGRINI demande si les bacs seront réglables en hauteur.

Yannick HECKEL le confirme. Il ajoute que sur les dix bacs qu'il a demandés, deux ont été réceptionnés et ont été attribués au centre de Ludres en priorité. Un de ces deux bacs, défilant, a néanmoins dû être renvoyé au fournisseur en vue de son remplacement ou de sa réparation. Les bacs sont de grand format, intégralement en inox et équipés d'un plan de travail et de deux potences.

Yannick HECKEL ajoute que les extincteurs et la signalétique devront être réinstallés, ces éléments ayant été déplacés du fait du nouveau cloisonnement. Ces interventions sont programmées pour le début d'année 2013.

Olivier FAYE rappelle que la réfection du dôme d'évacuation des fumées est indispensable.

Yannick HECKEL indique que cette réfection n'a pas été prévue dans le cadre de la campagne actuelle de travaux et devra être réalisée ultérieurement.

Olivier FAYE précise que ce poste incombe au propriétaire et qu'il convient par conséquent de le contacter à cet effet.

Cédric LELIÈVRE suppose que ce point pourra être à nouveau abordé lors de la visite du site de Ludres qui aura lieu au début du mois de janvier 2013.

- Metz : raccordement des sanitaires du local anthropologique

Yannick HECKEL explique que le raccordement a été réalisé.

- Base de SMSP : organisation et planification des travaux

Yannick HECKEL explique que ces travaux ont été envisagés il y a plus de deux ans et ont été repris lorsque le projet de changer de base a été suspendu.

Claude GITTA ajoute que le plan des travaux a déjà été présenté, à plusieurs reprises, au CHSCTS et aux agents du centre de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Florence HELLER (CGT Culture) rappelle qu'elle avait demandé les plans actualisés pour chacune des quatre bases de l'interrégion.

Claude GITTA fait état des priorités qu'il est conduit à définir. En l'absence de plans actualisés, lesquels ne peuvent d'ailleurs pas être produits du jour au lendemain, il estime que les plans disponibles peuvent être utilisés.

Jean-Charles BRENON (CGT Culture) souhaite tout de même obtenir les quatre plans sur lesquels figurent les affectations des agents. Au regard des derniers mouvements, il estime que la répartition mérite d'être suivie par le CHSCT.

Claude GITTA suggère de se rapprocher des gestionnaires de centre et souligne que le recensement est un travail collectif qui ne doit pas reposer sur les épaules d'une seule personne. De plus, il explique qu'il a demandé aux quatre gestionnaires de centre de travailler en étroite collaboration avec le responsable de la maintenance des bâtiments.

S'agissant en particulier des travaux en cours sur la base de Saint-Martin-sur-le-Pré, Claude GITTA s'inscrit en faux contre l'appréciation selon laquelle il y a eu des difficultés liées à un manque d'anticipation et évoque le mécontentement de quelques agents qui n'auraient pas été informés de la coordination des travaux. En effet, la communication, en dépit d'un décalage, a été délivrée à temps et un relais a été établi par l'adjoint scientifique et technique sur place afin que les agents impactés par les travaux puissent déménager dans le délai prévu et avec l'aide de leurs collègues, et non pas uniquement des ouvriers chargés des travaux.

Claude GITTA prévient ensuite l'instance que, malgré les efforts fournis, les travaux en cours ne seront pas terminés au 25 décembre 2012 mais probablement le 7 janvier 2013. Il convient des inconvénients que pose ce retard pour les agents. Pour autant, il assure que tout a été mis en œuvre pour réduire les impacts sur l'équipe et aménager le calendrier de manière à éviter des tensions internes.

Yannick HECKEL indique que, somme toute, les travaux décalés en 2013 ne concerneront que la création d'un bureau au rez-de-chaussée ainsi que les douches situées au sous-sol. Toutefois, ce décalage n'aura pas d'incidence sur le budget 2013 puisque le cadre de marché reste le même.

Claude GITTA se félicite que ces travaux vont permettre d'avoir des bureaux supplémentaires.

Florence HELLER (CGT Culture) remarque que, durant les travaux, le serveur n'a pas été protégé et que de l'eau s'est infiltrée dans la pièce. En outre, elle déplore qu'aucune salle de repas de repli n'ait été prévue et signale que des variations électriques importantes inquiètent les agents car ils craignent que le matériel ne tienne pas.

Claude GITTA regrette que les représentants du personnel au CHSCT stigmatisent des points négatifs, sans oublier les avantages que les travaux vont apporter.

Yannick HECKEL confirme que de nombreux agents sont satisfaits des travaux.

Florence HELLER (CGT Culture) souligne qu'elle ne formule ces remarques que dans l'intention de progresser.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) partage cet avis et souligne que c'est en pointant les imperfections que des améliorations pourront être trouvées.

Yannick HECKEL affirme que le serveur a été protégé contre la poussière. Il ajoute que la fuite d'eau fait partie des impondérables liés à tout chantier. En l'occurrence, celle-ci a été résorbée immédiatement et n'a pas nécessité de couper le courant électrique. Il en profite pour souligner que, à l'origine, le serveur n'a pas été installé de manière judicieuse puisqu'il ne devrait pas se trouver sous une pièce d'eau. S'agissant de l'espace dédié aux repas, Yannick HECKEL reconnaît que le bureau qui devait être provisoirement utilisé à cet effet n'a pas été terminé à temps. Il prévoit néanmoins que l'espace sera fonctionnel à partir du 15 décembre. Enfin, en écho aux variations de débit électrique, il recommande de se procurer un onduleur central, grâce auquel les ordinateurs seront protégés.

Par ailleurs, Yannick HECKEL fait part des félicitations qui lui sont parvenues au sujet de l'aménagement de la salle de lavage.

- Cahiers de liaison des quatre bases

Hormis un problème qui a été réglé entre-temps par la gestionnaire de la base de Reims, Yannick HECKEL ne voit rien de particulier à signaler. En revanche, il lui semble opportun d'homogénéiser la présentation des cahiers, d'en redéfinir la finalité et d'éviter les redondances avec le registre de sécurité.

Isabelle LE GOFF (CGT-Culture) signale que l'évier se bouche de façon récurrente, surtout lorsque les utilisateurs sont nombreux.

Claude GITTA invite Yannick Heckel à prendre contact avec le propriétaire à ce sujet.

- Gestion des magasins

Florence HELLER (CGT Culture) souhaite obtenir des précisions sur la gestion du petit matériel de bureau à Ludres.

Claude GITTA rappelle que le site de Ludres, dont l'effectif ne s'élève qu'à une quinzaine d'agents, ne justifie pas la création d'un poste à temps plein de gestionnaire de base. C'est pourquoi plusieurs pistes ont été étudiées, notamment la surveillance des stocks par la gestionnaire de centre de la région Lorraine qui se rendrait à Ludres une fois toutes les deux semaines. Cette dernière pourrait être relayée par un agent sur place qui serait son correspondant. Il prévoit de s'assurer que ce qui a été décidé est respecté, de travailler sur les écueils signalés et de s'enquérir des agents qui seraient volontaires pour assurer la fonction de relais.

Dans la perspective de l'hiver et aux regards des chutes de neige qui se sont produites, Florence HELLER (CGT Culture) suggère de prévoir le salage du parking de la base de Metz.

Philippe KLAG (CGT Culture) évoque les saleuses manuelles dont le maniement est aisé et qui pourraient être adaptées aux besoins, en attendant, c'est les bonnes volontés qui s'occupent du salage du parking.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) préférerait que la responsabilité soit attribuée précisément, notamment pour les cas d'absence du gestionnaire de base, conformément au principe visant à définir « qui, quoi, quand, comment ».

Claude GITTA indique qu'il faut également étudier la possibilité d'avoir recours à un prestataire extérieur.

Yannick HECKEL explique que la possibilité de prévoir le salage dans le nouveau marché qui va être signé avec l'entreprise de nettoyage a été évoquée.

XVII. POINT SUR LES DICT

- Nouvelle réglementation

Claude GITTA explique que la nouvelle réglementation se traduit par l'obligation, pour les maîtres d'ouvrage, de faire une déclaration préalable de travaux. Il appartient à l'INRAP de récupérer ce document afin de bénéficier d'une entrée auprès des organismes qui gèrent les DICT. Il évoque les difficultés importantes que pose cette nouvelle réglementation dont l'application, par conséquent, a été reportée plusieurs fois. Claude GITTA souligne toutefois que l'INRAP se doit d'en anticiper la mise en œuvre et de l'intégrer à la chaîne opératoire dès l'émission des projets de conventions, et ce malgré la méconnaissance des aménageurs.

Yannick HECKEL confirme les changements auxquels Eric Morand et lui-même ont dû s'adapter, en particulier sur les modalités de saisie des surfaces, alors que l'outil de dessin n'a pas évolué et que ni les plans cadastraux, ni les exploitants de réseaux, ne sont actualisés. Cela dit, il observe que la période transitoire se passe bien. Il annonce qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, l'INRAP devra disposer de codes lui permettant d'accéder directement aux cartes graphiques des aménageurs, de faire les DICT et d'obtenir les récépissés des demandes. En définitive, si ce projet s'avérait opérationnel, il devrait permettre de gagner du temps.

Eric MORAND explique que le périmètre d'une DICT est maintenant limité à deux hectares, lesquels ne doivent pas être répartis sur plus d'une commune. De plus, les chantiers d'une même opération ne doivent pas être distants de plus de cinquante mètres, sauf à devoir faire l'objet, chacun, d'une DICT distincte.

Yannick HECKEL cite un chantier pour lequel trente DICT ont dû être formalisées.

Claude GITTA affirme que le Directeur général est conscient de la difficulté, de sorte qu'il s'apprête à saisir le Directeur général du patrimoine pour lui exposer les inconvénients subis par l'INRAP, notamment en termes de planification, ainsi que les tensions avec les aménageurs. Il va également suggérer la tenue d'une discussion avec le Ministère de la culture et le Ministère de l'environnement, dans l'espoir d'un assouplissement de la nouvelle réglementation et d'une extension des DICT à des zones supérieures à deux hectares.

- Impact sur les conditions de travail

Eric MORAND indique que Yannick Heckel et lui ont trouvé leurs propres moyens de formation face à cette évolution.

Yannick HECKEL ajoute qu'ils sont tous deux conscients de la vigilance à laquelle ils doivent s'astreindre en cette période de transition.

Cédric LELIÈVRE évoque le décret qui concernera, d'ici à 2015, non seulement les agents qui émettent les DICT, mais tous ceux qui les exploitent. Il en déduit que tous les intervenants concernés devront être formés, en particulier sur les nouvelles catégorisations des réseaux qui, par ailleurs, seront numérisés. Il se dit optimiste sur la simplification et le gain en termes de rapidité qui devraient découler de cette numérisation. Il précise que le siège est en train de se pencher sur la question de la formation, étant entendu qu'aucun organisme de formation n'est encore en capacité de répondre aux futurs besoins.

Claude GITTA garantit que la nouvelle réglementation, en l'état actuel, n'entraîne aucune difficulté pour les utilisateurs.

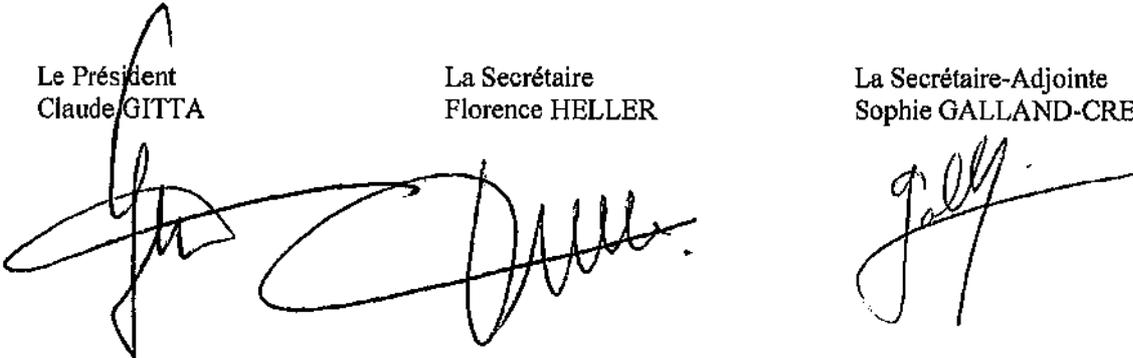
Cédric LELIÈVRE confirme que les agents sur le terrain ne sont aucunement impactés par les changements qui, pour l'instant, ne portent que sur la saisie des DICT.

Yannick HECKEL indique que, aujourd'hui, les piquetages sont encore à la charge des aménageurs.

Le Président
Claude GITTA

La Secrétaire
Florence HELLER

La Secrétaire-Adjointe
Sophie GALLAND-CRETY



NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa (www.codexa.fr), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité de la Secrétaire du CHSCTS.